

Droits humains : L'ONU crée un poste de rapporteur sur le Burundi

À 09/10/2021 Source AFP Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a décidé vendredi 9 octobre de créer un poste de rapporteur spécial sur la situation des droits humains au Burundi, qui selon une commission d'enquête de l'ONU reste "désastreuse".

Aux termes d'une résolution sur la situation des droits de l'homme au Burundi - présentée par l'Union européenne et adoptée par 21 voix pour, 15 contre, dont la Chine et la Russie, et 11 abstentions, le Conseil des droits de l'homme a accepté de nommer un rapporteur spécial qui sera chargé de surveiller la situation et de faire des recommandations, notamment au gouvernement burundais. Pendant les débats, l'ambassadeur burundais Rénovat Tabu a fait part de l'opposition de son pays à la résolution, affirmant que "les questions africaines doivent trouver des solutions africaines" et assurant que "le Burundi n'a pas besoin d'un mécanisme externe pour promouvoir les droits de l'homme". L'élection d'Evariste Ndayishimiye en mai 2020 à la présidence du Burundi avait suscité un espoir d'ouverture dans le pays après des années de crise marquées notamment par des exécutions sommaires, des disparitions et des détentions arbitraires. Mais dans son cinquième rapport publié le 16 septembre, la Commission d'enquête de l'ONU sur le Burundi, chargée depuis 2016 par le Conseil d'enquêter sur les exactions commises dans ce pays d'Afrique de l'Est, affirme que malgré certaines améliorations, la situation globale a empiré pour les partis d'opposition, les journalistes et les ONG, qui font face à une répression renouvelée. Les enquêteurs de l'ONU, avec qui le Burundi n'a jamais coopéré, affirment que certains actes commis par les forces de sécurité "pourraient constituer des crimes contre l'humanité." Ces dernières "continuent de bénéficier d'une impunité généralisée pour leurs actions, comme c'est le cas depuis 2015", ajoute le texte. La résolution adoptée vendredi souligne les progrès accomplis dans les domaines des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de l'état de droit depuis l'investiture du président Evariste Ndayishimiye", et demande au gouvernement burundais de coopérer pleinement avec le rapporteur en lui accordant notamment "un accès sans entrave au pays". Le texte regrette par ailleurs qu'aucune avancée n'ait été réalisée en ce qui concerne la réouverture de l'antenne burundaise du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, que le gouvernement a unilatéralement décidé de fermer le 28 février 2019. En 2015, la volonté de l'ancien président Pierre Nkurunziza de se faire élire pour un troisième mandat controversé avait déclenché une crise profonde et meurtrière qui a fait 1.200 morts et poussé à l'exil quelque 400.000 Burundais. Resté au pouvoir jusqu'en mai 2020, M. Nkurunziza est resté quelques semaines après l'éclosion de M. Ndayishimiye, son successeur désigné.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});